



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2023

Conseil Municipal 15 Décembre 2022

vertou.fr



Sommaire

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. Stratégie financière et équilibre du budget 2023

- A. La stratégie financière – éléments présentés au rapport des orientations budgétaires 2023
- B. L'équilibre du budget 2023

II. La section de fonctionnement

- A. Les recettes de fonctionnement
 - 1. Les recettes fiscales
 - 2. Les dotations d'Etat et des compensations
 - 3. Les autres recettes
- B. Les dépenses de fonctionnement
 - 1. La masse salariale
 - 2. Les charges à caractère général
 - 3. Les autres dépenses

III. La section d'investissement

- A. Les dépenses d'investissement
- B. Les recettes d'investissement

BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE

I. La section de fonctionnement

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement

II. La section d'investissement

- A. Les dépenses d'investissement
- B. Les recettes d'investissement

Le budget 2023 traduit l'ambition du mandat 2021/2026 alors même que le contexte, après 2 ans de crises successives, se complexifie largement et pèse sur les finances de la Ville : perte d'autonomie fiscale, inflation et pression démographique sur le service et les équipements publics.

L'équipe municipale est convaincue que, dans une telle conjoncture, la meilleure stratégie est celle de maintenir le cap, d'accélérer et d'anticiper.

Pour Vertou, cela passe par l'engagement d'investir pour l'avenir de notre cadre de vie, de nos services publics et de notre planète.

Penser l'avenir, c'est aussi le sécuriser en garantissant la capacité de notre Ville à poursuivre demain les investissements d'après-demain. Pour cela, notre équipe municipale doit diversifier les modes de financement de nos investissements par :

- la consolidation de notre épargne, fruit de l'exercice complexe de maîtrise et d'optimisation de la dépense publique au quotidien ;
- l'usage de l'emprunt, qui bénéficie à court terme mais engage aussi à long terme ;
- le levier fiscal, qui bénéficie sur le temps long pour l'ensemble des habitants de notre territoire et qui matérialise le lien avec le service public local

« Prévoir c'est à la fois supputer l'avenir et le préparer ; prévoir c'est déjà agir ».

Même dans un environnement incertain et complexe, ces mots s'imposent à toutes celles et ceux qui ont la responsabilité de conduire nos territoires.

BUDGET PRINCIPAL

I. Stratégie financière et équilibre du budget 2023

A. La stratégie financière – éléments présentés au rapport des orientations budgétaires 2023

Depuis 2020, la stratégie financière s'est inscrite dans le respect des engagements pris auprès des Vertaviennes et des Vertaviens :

- Aucune d'augmentation des taux de la fiscalité directe jusqu'en 2022, soit 10 années sans augmentation,
- Une politique d'investissement en hausse constante et soutenue au bénéfice des habitants, des usagers et de l'économie locale et nationale
- Un financement des investissements qui s'est appuyé sur la bonne gestion financière des précédents mandats au travers du fonds de roulement disponible, puis dans un second temps, par un endettement maîtrisé
- Le déploiement d'un service public performant, appuyé par une administration renforcée.

Cette stratégie sert une vision incarnée par les projets phares qui ont consacré la 1ère partie de ce mandat :

- Embellir notre cadre de vie par l'aménagement du parc de la Sèvre en lien avec le quai de la Chaussée des Moines
- Développer l'offre de services par l'ouverture d'un équipement dédié à l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans et accompagné des moyens humains correspondants
- Réduire l'empreinte carbone par le renouvellement complet d'une flotte écoresponsable

Une vision qui réaffirme
ce qu'est Vertou,
ce qui la singularise,
ce que nous sommes,
ce qui nous lie :
une Ville à Vivre, inspirante par nature.

Si Vertou est unique, elle n'est pas exemptée de tout impact lié à son environnement : le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, le contexte de guerre en Ukraine et ses conséquences sur la hausse des prix des matières premières, le changement climatique, dans un contexte où le service public est de plus en plus attendu pour répondre aux besoins du quotidien. Tout cela nous impose, pour maintenir le cap, de reposer avec ambition et réalisme une nouvelle stratégie financière pour la deuxième partie du mandat.

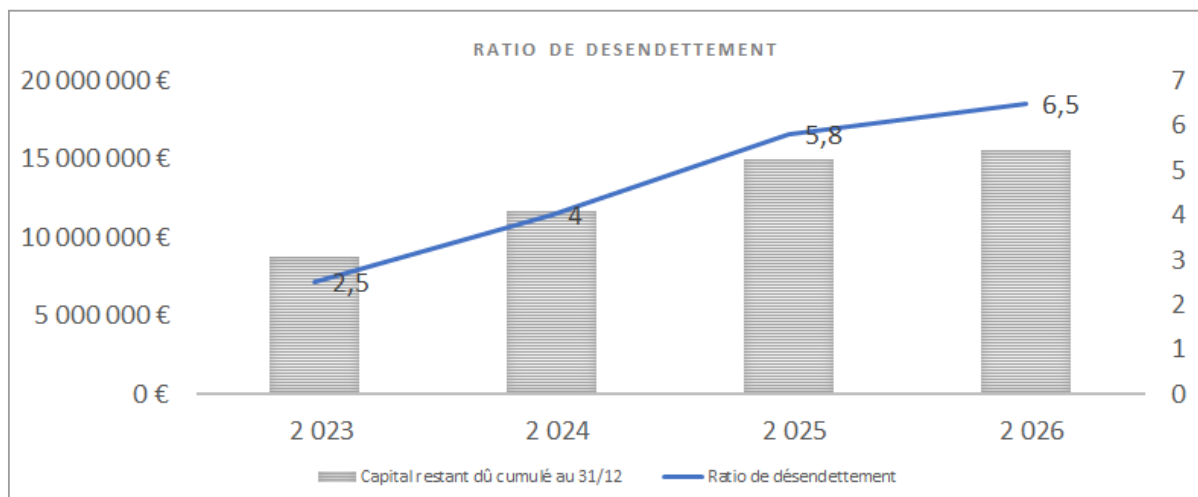
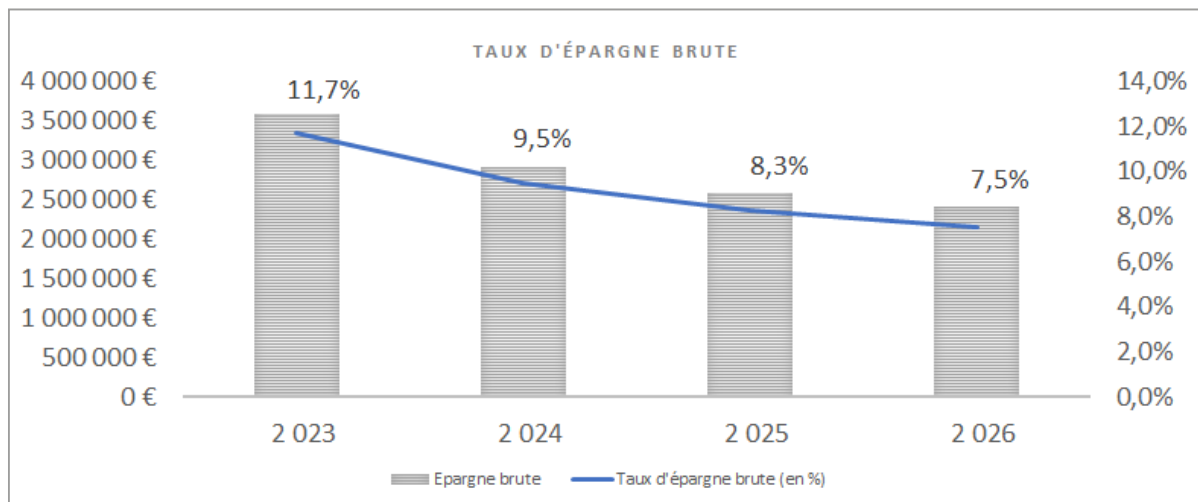
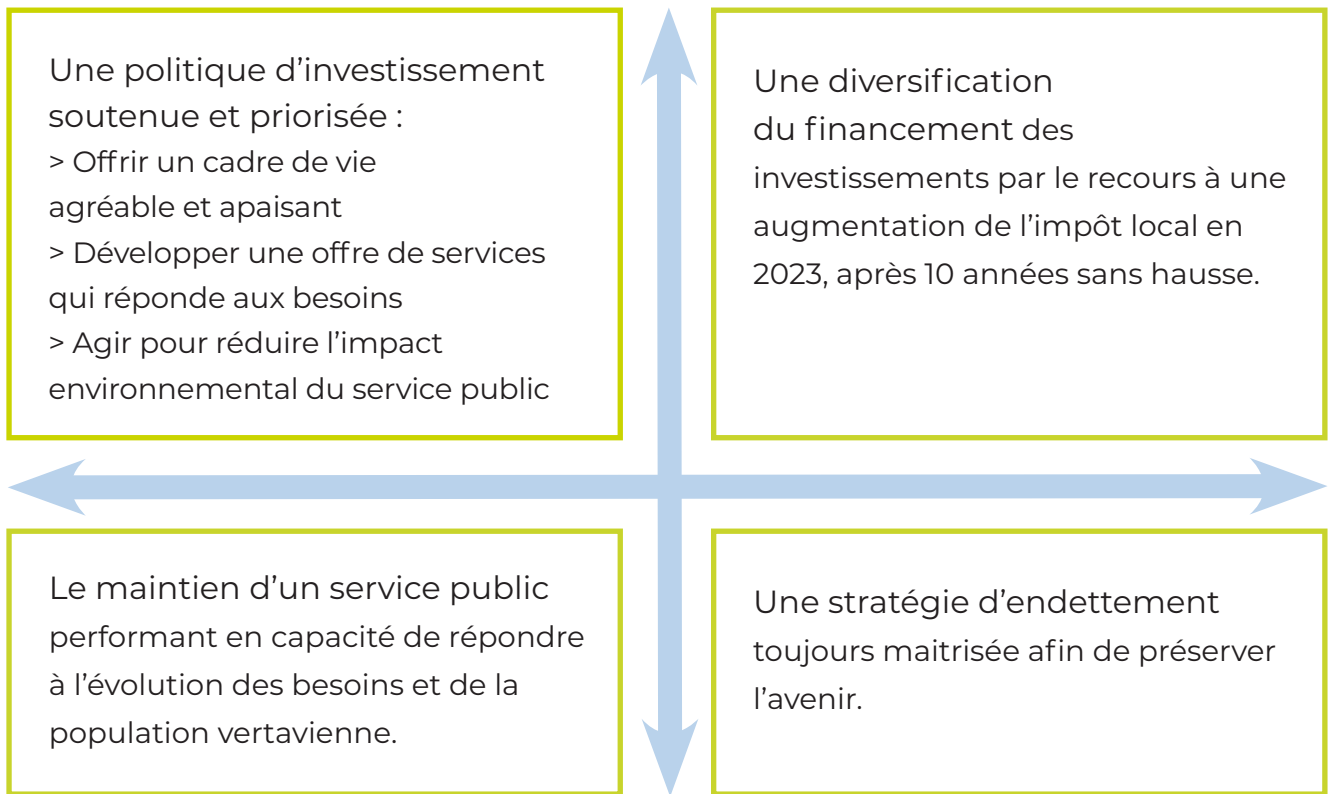
Cette stratégie financière doit également prendre en compte des choix politiques portés par l'Etat, et qui viennent réduire ou complexifier nos marges de manœuvre :

- Une perte d'autonomie fiscale liée aux réformes successives de l'Etat avec le risque que les compensations ne restent pas dynamiques dans l'avenir,
- Une inflation constante du service public local pour répondre à l'afflux démographique, marqueur de l'hyper-métropolisation du territoire national. Dans le même temps, des mécanismes de péréquation à la charge de la ville qui s'empilent, au niveau national (DGF, FPIC...), au niveau métropolitain (pacte financier de solidarité) ;
- Une politique d'aménagement complexifiée par un cadre légal de plus en plus contraignant et qui ne favorise aucunement la production de logements et donc l'allègement du prélèvement SRU.

Malgré ces contraintes et incertitudes, nous sommes convaincus qu'il faut accélérer la mise en œuvre de projets pouvant répondre aux défis d'aujourd'hui. Cela nous impose de prioriser les actions qui auront un impact rapide : des choix qui relèvent de la responsabilité du mandat local et qui ne sont possibles que si le cap est clair et s'appuie sur une vision prospective de notre territoire.

Cette responsabilité, c'est aussi celle qui crée notre liberté, celle de poursuivre le développement de la commune, à la mesure des besoins d'une population croissante, avec sobriété et recherche d'efficacité, et d'en assurer le financement au moyen d'une répartition équilibrée entre les usagers, les contribuables, l'épargne et le recours à l'emprunt, de façon à sécuriser l'avenir.

Notre stratégie financière pour la seconde partie du mandat s'appuie ainsi sur les choix suivants :



Ainsi, au stade du ROB, le scénario de prospective 2023/2026 retient une PPI prévisionnelle de 33,9M€ (31,1M€ net de recettes de subventions) avec l'hypothèse d'un taux de réalisation des programmes d'équipements hors foncier de 80% sur l'année N et d'un report de 20% sur l'année N+1. Il retient une évolution soutenue des dépenses de fonctionnement pour répondre aux besoins de la population. Le financement de la PPI est assuré par le recours au fonds de roulement, à l'emprunt et au produit fiscal. Le taux d'épargne est projeté à 7,5% et la capacité d'extinction de la dette à 6,5 années à horizon 2026.

Au stade du budget primitif, la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), hors financements, se présente comme suit :

Projets Montants Dépenses TTC	Total PPI 2023-2026 Stade BP 2023	BP 2023	2024	2025	2026
Projets retenus					
Ville séduisante par nature	15494K€	4994K€	5500K€	3500K€	1500K€
Construction nouveau groupe scolaire	13850K€	3500K€	5400K€	3450K€	1500K€
Demain la Sèvre - Quai chaussée des Moines et abords	1444K€	1444K€	K€	K€	K€
Nouveau lycée - accompagnement des espaces publics	200K€	50K€	100K€	50K€	K€
Ville apaisante par nature	1500K€	400K€	400K€	400K€	300K€
Projet végétal	300K€	100K€	100K€	100K€	K€
Centre de supervision urbain	200K€	50K€	50K€	50K€	50K€
Politique foncière	1000K€	250K€	250K€	250K€	250K€
Ville vivante par nature	3075K€	565K€	1790K€	200K€	520K€
Construction équipements sportifs lycée	720K€	K€	K€	200K€	520K€
Construction équipement sportif nouveau groupe scolaire	825K€	75K€	750K€	K€	K€
Adaptation des locaux professionnels	660K€	330K€	330K€	K€	K€
Locaux associatifs et salle de réception - stade Gilles Blot	500K€	100K€	400K€	K€	K€
Equipeement sportif tennistique - Etudes	180K€	50K€	130K€	K€	K€
Aires de jeux et de loisirs	160K€	10K€	150K€	K€	K€
Etude programmatique Pôle artistique	30K€	K€	30K€	K€	K€
Ville engagée par nature	14086K€	4881K€	4545K€	2985K€	1675K€
Eco mobilité - Flotte automobile verte	250K€	250K€	K€	K€	K€
Construction cuisine centrale mutualisée (rembt dette)	375K€		125K€	125K€	125K€
Adaptation des offices de restauration	3290K€	1350K€	1750K€	190K€	K€
Aménagement cours d'école "fraîches et nature"	160K€	100K€	40K€	20K€	K€
Performance énergétique des bâtiments	3000K€	1000K€	1000K€	1000K€	
Patrimoine Bâti durable	3200K€	800K€	800K€	800K€	800K€
Energie plan de progrès P3	400K€	100K€	100K€	100K€	100K€
Moyens matériels (hors SI)	1355K€	455K€	300K€	300K€	300K€
Moyens SI	1695K€	495K€	400K€	450K€	350K€
Subventions d'équipement	211K€	211K€			
Budget participatif	150K€	120K€	30K€	K€	
TOTAL	34155K€	10840K€	12235K€	7085K€	3995K€

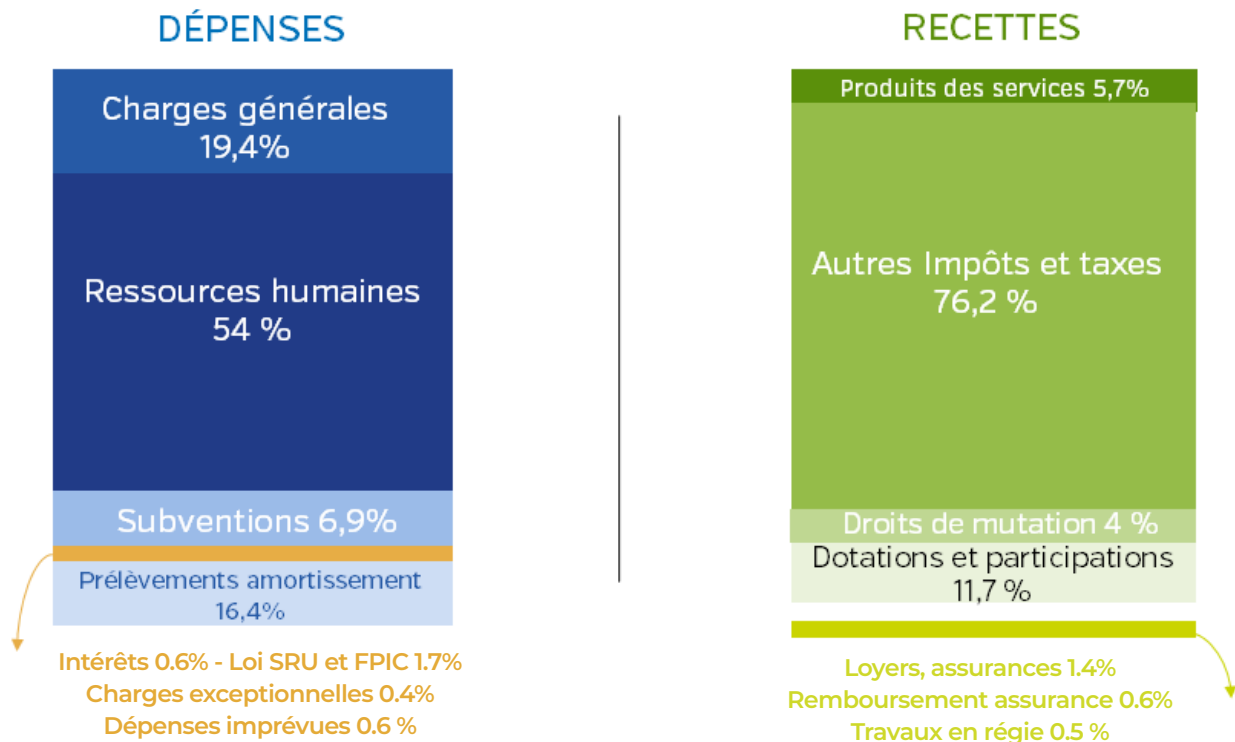
A ces projets inscrits budgétairement dans la PPI, s'ajoutent les projets partenariaux menés sur le territoire :

- Au travers de la PPI métropolitaine définie dans la feuille de route communale (FDRC) du contrat territorial. Les investissements de la Métropole sur le territoire de Vertou sont inscrits dans cette feuille de route à hauteur de 9,3 M€ pour l'enveloppe territoriale d'investissement et de 14,7 M€ pour l'enveloppe non territoriale.
- Au travers des projets partenariaux tels que l'extension de la gendarmerie, la remise en activité de la Maison de l'Eclusier, les travaux de consolidation du Moulin du Chêne, etc...

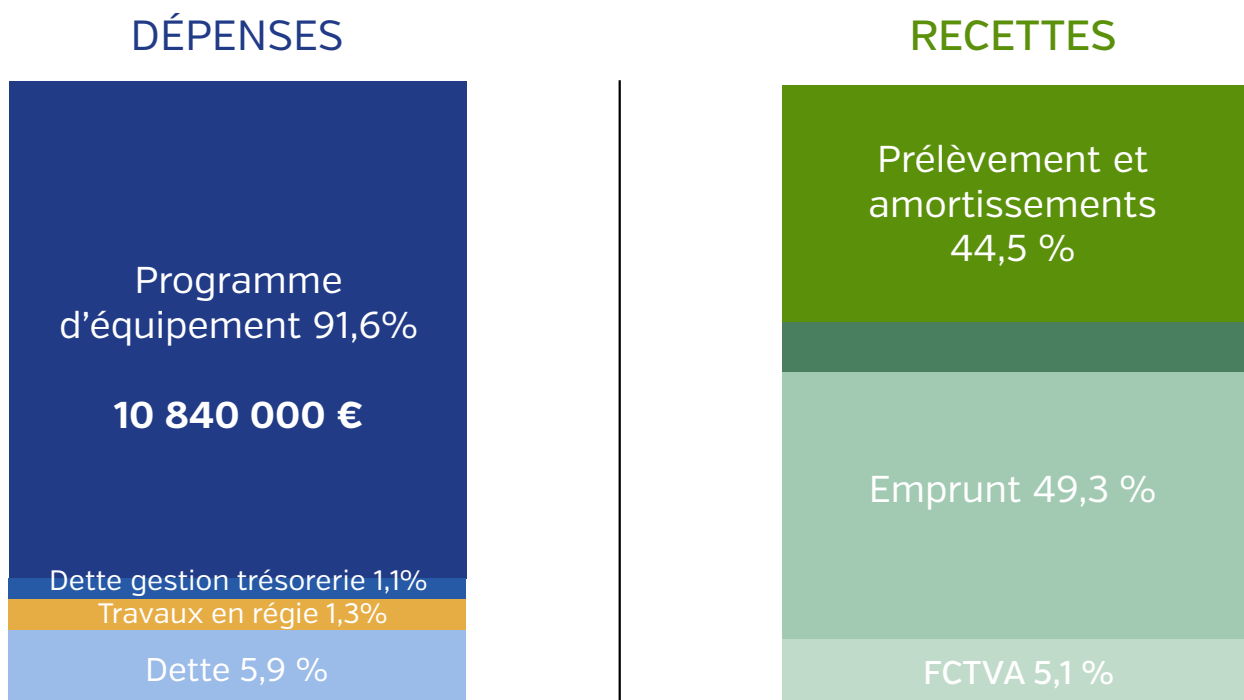
B. L'équilibre du budget 2023

Le budget 2023, avec un montant de 43 968 000€ de crédits inscrits, porte un autofinancement prévisionnel de 5 114 500€ au profit de la section d'investissement.

Fonctionnement 32 138 500 €, + 15,7% de BP à BP



Investissement 11 829 500 €, + 51.5% de BP à BP



II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 32 138 500€, en hausse de 4 364 979€ (+15,7%) par rapport au BP2022.

Cette évolution illustre le choix de sécuriser l'avenir au moyen de financements diversifiés, pour permettre l'accélération nécessaire des projets qui visent à répondre aux besoins de services et d'équipements de la population Vertavienne.

	BP 2022	BP 2023	Evolution 22/23	
			en %	en €
Produits des services	1 800 400 €	1 840 000 €	2.2 %	39 600 €
Impôts et taxes	21 548 961 €	25 789 000 €	19.7 %	4 240 039 €
Dotations et subventions	3 666 360 €	3 745 000 €	2.1 %	78 640 €
Autres produits de gestion courante	452 300 €	434 000 €	- 4.0 %	- 18 300 €
Atténuation de charges	180 000 €	180 000 €	0.0 %	0 €
Produits financiers	500 €	500 €	0.0 %	0 €
Produits exceptionnels	0€	0€		0€
Autres produits de fonctionnement	125 000 €	150 000 €	20.0 %	25 000 €
Recettes de fonctionnement	22 773 521 €	32 138 500 €	15.7 %	4 364 979 €

1. Les recettes fiscales

Les impôts et taxes 25 789 000€ sont en hausse de 4 240 039€ (+19,7%) par rapport au BP2022.

Les recettes de fiscalité directe provenant des ménages et des entreprises 20 706 307€ augmentent de 4 177 104€ (+25,3%) par rapport au BP2022.

Ce produit résulte :

- D'une hausse de 15,5% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), d'une stabilité des taux de la foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ainsi que du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- D'une évolution des bases de TFPB estimée de 7,1% en appliquant, d'une part une revalorisation forfaitaire des bases de 3% pour les locaux économiques et 7% sur les locaux d'habitation, d'autre part une variation physique des bases de 1% pour la TFPB et la THRS ;
- Du versement du coefficient correcteur prévu par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation de 5 234 317€.

Taxe foncière :

	Base nette 2022	Evol. physique des bases	Evol. forfaitaire des bases	Total bases prev 2023	Taux 2022	Taux 2023	Coeff correcteur	Produit attendu de Taxe foncière pour 2023	Produit attendu de Taxe foncière pour 2023 avec CO CO
Taxe foncière sur les propriétés bâties									
Commerces bureaux	6 841 997	1%	3,0%	7 117 729	36,34%	41,97%	1,346903	2 987 503 €	4 023 876 €
Etablissements industriels	1 239 373		3,0%	1 276 554	36,34%	41,97%	1,346903	535 804 €	721 676 €
Réseau	13 743		3,0%	14 155	36,34%	41,97%	1,346903	5 941 €	8 001 €
Locaux économiques	8 095 113			8 408 438 €				3 529 248 €	4 753 553 €
Locaux d'habitation	25 483 887	1%	7,0%	27 540 436 €	36,34%	41,97%	1,346903	11 559 464 €	15 569 476 €
Total TFPB	33 579 000			35 948 874 €				15 088 712 €	20 323 029 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties									
Terains	308 798	0%	7%	330 413	68,22%	68,22%		225 407 €	225 407 €
Total taxe foncière								15 314 119 €	20 548 436 €

Taxe d'habitation :

	Base nette 2022	Evol. physique des bases	Evol. forfaitaire des bases	Total bases prev 2023	Taux 2022	Taux 2023	Coeff correcteur	Produit attendu de TH pour 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires								
Locaux d'habitation	742 667	1%	7%	802 600	19,67%	19,67%		157 871 €

Les autres impôts et taxes hors fiscalité directe 5 019 758€ sont en hausse de 404 641€ (+8,8%) par rapport au BP 2022.

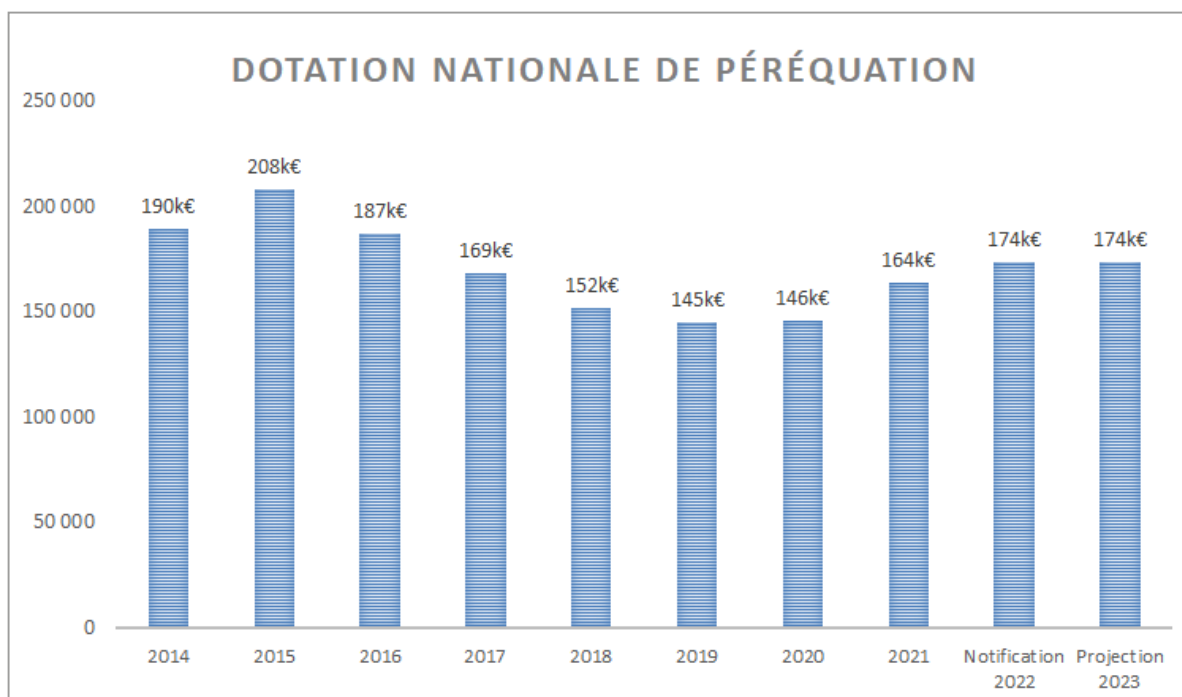
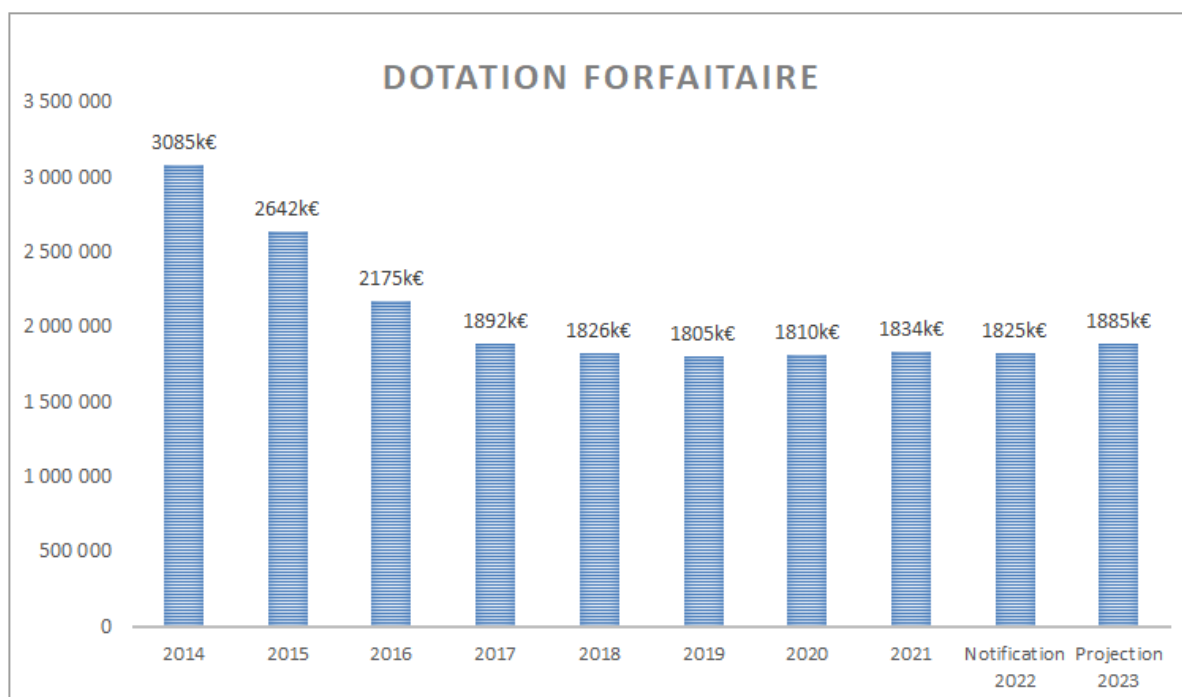
- Les droits de mutation sont estimés à 1 300 000€, stables ;
- La taxe sur l'électricité est estimée à 500 000€, stable ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée à 230 000€ (+2,2%).
- Les dotations de Nantes Métropole traduisent le pacte financier de solidarité :
 - o l'attribution de compensation (AC) est fixée à 1 757 812€, avec une évolution de 4 236€ (+0,2%) de BP à BP. L'ajustement à la hausse tient compte de la finalisation de l'inventaire des espaces verts d'abords de voirie avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022, ainsi qu'une actualisation de 1% des montants correspondants à l'inventaire finalisé pris en compte dans la convention de gestion correspondante.
 - o la dotation de solidarité communautaire (DSC) est estimée à 1 125 095€, en hausse de 8 313€ (+0,8%) de BP à BP.

2. Les dotations d'Etat et des compensations

Les dotations et participations 3 745 000€ sont en hausse de 78 640€ (+2,1%) par rapport au BP2022.

La dotation forfaitaire, estimée à 1 885 000€, augmente de 55 000€ par rapport au BP2022 (+2,7%). La dotation nationale de péréquation évaluée à 173 815€ augmente de 8 815€ (+5,3%) par rapport au BP2022.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement 2014-2023 (Référence CA)

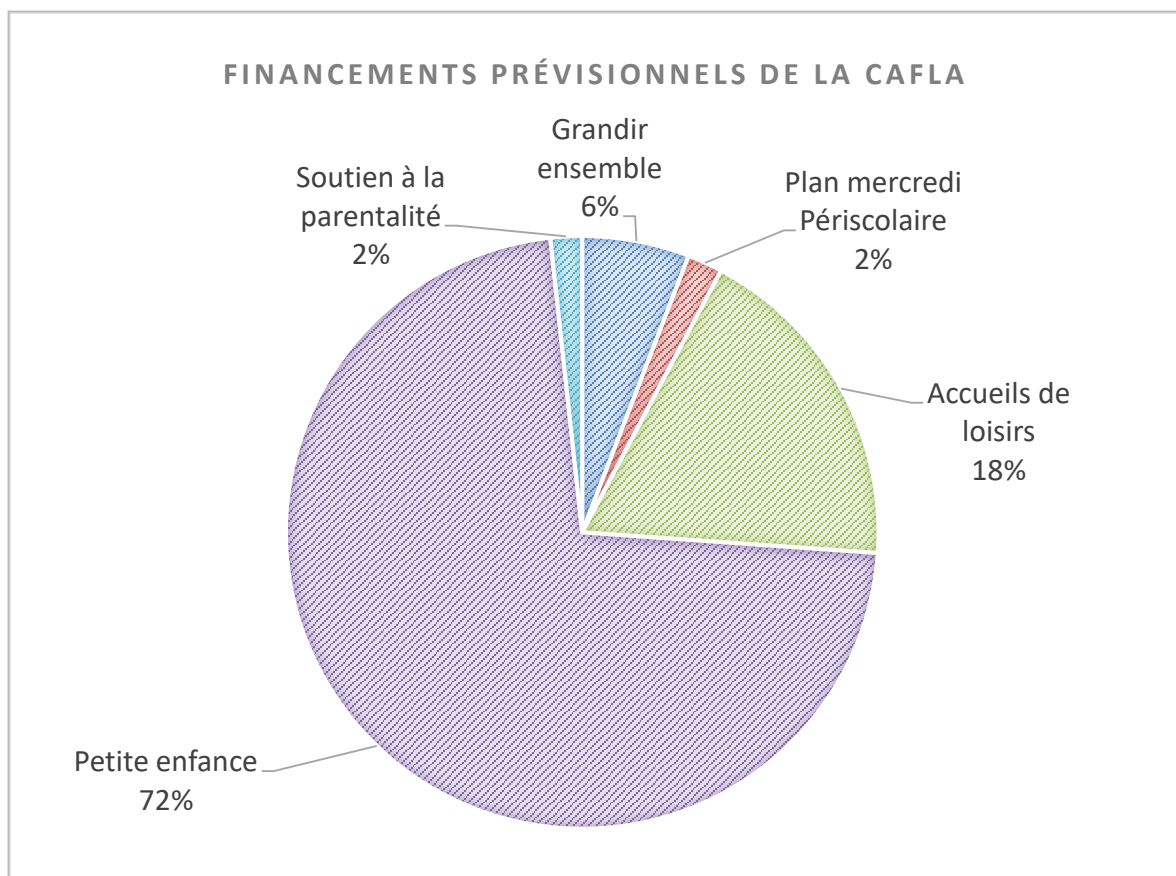


Les allocations compensatrices sont inscrites au niveau de 500 266€, en augmentation de 17 266 € (+3,6%) par rapport au BP2022. Elles intègrent depuis 2021 la compensation liée à la diminution de 50% de la valeur locative des établissements industriels, estimée à 452 000€.

Le Pacte Financier de Solidarité entre NM et les communes membres reconduit le fonds de concours piscine 201 960€ et le fonds de concours tourisme 20 000€.

Les participations de la CAF s'établissent à 756 580€ (prestation de service, bonus territoire).

Les financements de la Caisse d'Allocations Familiales par activité



La subvention obtenue dans le cadre du plan de relance pour le Programme Alimentaire Territorial (PAT) est inscrite pour 20 000€.

3. Les autres recettes

Les produits des services 1 840 000€ sont en hausse de 39 600€ (+2,2%) par rapport au BP2022 :

- Le produit du service de la restauration scolaire 730 000€ progresse de 10 000€, lié à la hausse de la fréquentation ;
- Le produit des services d'accueil périscolaire 150 000€ est en baisse de 5 000€, lié au retour au 4 jours ;
- Le produit des services d'accueil petite enfance 155 000 € est en baisse de 45 000€ par rapport au BP2022, en raison du plafonnement des tarifs sur le barème CAF ;
- Le produit des services d'accueil de loisirs et jeunesse 301 500 € est en hausse de 23 000 € par rapport au BP2022 lié à la hausse de la fréquentation ;
- La refacturation du personnel du CCAS 125 000€ est stable par rapport au BP2022.

Le poste des autres produits de gestion courante est évalué à 434 000€, en baisse de 18 300€ par rapport au BP2022 et correspond aux revenus des immeubles. La prévision tient compte d'une baisse des recettes de location de la salle Sèvre et Maine réquisitionnée pour la restauration scolaire pendant les travaux des offices de restauration.

Le poste des atténuations de charges s'élève à 180 000€ est stable. Il correspond aux remboursements de l'assurance du personnel.

Des produits financiers sont inscrits pour 500€.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 150 000€ (travaux en régie).

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 32 138 500€, en hausse de 4 364 979€ (+15.7%) par rapport au BP2022.

Elles sont fortement impactées par le contexte de guerre en ukraine et ses conséquences sur la hausse de prix des matières premières, et par l'adaptation des services pour répondre aux besoins de la population Vertavienne.

	BP 2022	BP 2023	Evolution 22/23	
			en %	en €
Charges à caractère général	5 824 584 €	6 235 000 €	7 %	410 416 €
Charges de personnel	15 850 000 €	17 356 000 €	9.5 %	1 506 000 €
Autres produits de gestion courante	2 161 977 €	2 230 000 €	3.1 %	68 023 €
Atténuation de produits	528 000 €	539 000 €	2.1 %	11 000 €
Charges financières	124 000 €	180 000 €	45.2 %	56 000 €
Charges exceptionnelles	121 760 €	134 000 €	10.1%	12 240 €
Dépenses imprévues	50 000€	200 000 €	300.0%	150 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	3 113 200 €	5 264 500 €	69.1 %	2 151 300 €
Dépenses de fonctionnement	27 773 521 €	32 138 500 €	15.7 %	4 364 979 €

1. La masse salariale

Les charges de personnel 2023, 17 356 000 €, sont en progression de 1 506 000€ (+9,5%), en deça de l'annonce au ROB. Elles représentent 54% des dépenses de fonctionnement.

La hausse exceptionnelle de ce poste tient compte :

- de l'arsenal de mesures décidées par l'Etat en 2022 (revalorisation du point d'indice, réforme de la catégorie C et évolution du SMIC) ;
- de la décision de la Ville de mettre à niveau les services, plus spécifiquement tous les services dédiés aux familles (périscolaire, ALSH, restauration scolaire, petite enfance et sport) au regard de l'explosion de fréquentation constatée depuis 2021 ;
- du Glissement Vieillesse Technicité.

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général 6 235 000€ sont en hausse de 7% par rapport au BP2022 (+410 416 €) et représentent 19,4% des dépenses de fonctionnement. L'évolution traduit à la fois l'impact de la crise des matières premières et le nécessaire développement de l'action publique au service des usagers.

Les événements suivants, exposés au ROB, concourent à l'évolution importante du poste :

L'inflation sur les énergies et les fluides est estimée à 220k€ :

- +4% sur les contrats de maintenance (dont nouveau contrat d'analyse et de suivi des énergies de la piscine avec un bureau d'études spécialisé) ;
- +5% fourniture d'eau ;
- +5% fourniture de gaz. Le contrat de fourniture de gaz est un marché métropolitain dont les prix unitaires sont bloqués jusqu'à 2023. La proposition intègre l'impact des nouvelles réglementations des piscines portant sur le recyclage de l'eau par baigneur, ainsi le renouvellement d'air neuf dans certains équipements
- +37% sur la fourniture d'électricité (hypothèse favorable). La Ville dépend d'un accord-cadre triennal métropolitain, qui sera renouvelé au 1er janvier 2023.

- Hypothèse favorable : un prix de la molécule x 2,3 (de 80 à 185 €/MWh)), soit un budget en hausse de 392 500 à 538 100 €, +37 %

- Hypothèse défavorable : un prix de la molécule x 3,75 (de 80 à 300 €/MWh), soit un budget en hausse de 392 500 à 727 100 €, + 85 % pour la seconde hypothèse.

La restauration prévoit un budget en hausse de 163k€ dont 100k€ lié au déplacement des convives sur le site Sèvre et Maine durant les travaux des offices de restauration.

L'offre de places dans les structures d'accueil petite enfance est augmentée en 2023 (+10 places) grâce au nouveau partenariat avec les Bébés Explorateurs, pour un budget de +63 000€ en année pleine.

Une nouvelle programmation de l'événement Charivari est prévue en 2023, avec un impact à la hausse des charges à caractère général de +161 000€ par rapport aux événements 2022.

Le retour à 4 jours dans les écoles impacte à la baisse les charges à caractère général à hauteur de -70k€.

3. Les autres dépenses

Les autres charges courantes 2 230 000€ représentent 6,9% des dépenses de fonctionnement, en hausse de 3,1%. Elles se composent principalement des subventions.

Les subventions de fonctionnement courant aux associations (hors OGEC) et personnes privées sont prévues pour 691 659€, stable par rapport au BP2022.

Les subventions aux écoles privées passent de 812 124 € à 893 430€ (+10%).

La contribution obligatoire aux écoles privées s'établit à 758 430€ en 2023, en évolution de 69 306€ (+10,1%), et intègre les financements :

- du forfait par élève (712 809€) qui évolue en fonction des effectifs et du coût de l'élève du public ;
- des transports des élèves vers les équipements sportifs et culturels (13 320€) ;
- depuis 2022, des activités pédagogiques (13 000€) musicales (15 601€) et sportives (3 700€).

Les subventions à caractère social aux écoles privées s'établissent à 135 000€, en hausse 12 000€ (+9,7%), et intègre les financements prévus aux conventions Ville /OGEC :

- restauration 117 000€ ;
- études surveillées +18 000€.

La subvention au CCAS 216 000€ est stable par rapport au BP2022.

Les participations aux groupements, établissements publics et communes sont estimés à 143 976€ :

- Participation au groupement de coopération sociale « cuisine centrale intercommunale Les Sorinières Saint-Sébastien sur Loire Vertou » 63 376€ ;
- Participation au SCOT Pays du Vignoble Nantais 75 600€, en hausse de 8% ;
- Participation Office de Tourisme Voyage à Nantes 5 000€.

Les indemnités aux élus, les frais de mission et de formation, frais de représentation du Maire sont stables à 267 600€.

Les atténuations de produits sont estimées à 539 000€ :

- Prélèvement au titre de la Loi SRU : 460 000€ ;
- Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales(FPIC) : 79 000€.

Les charges financières 180 000€ sont en hausse de 45,2%, conséquence du réendettement en 2022.

Les charges exceptionnelles 134 000€ correspondent pour l'essentiel à des subventions exceptionnelles aux associations ou organismes suivants :

- 53 190€ à l'USSA pour l'équipe en CFA2 ;
- 6 000€ pour l'action bourse initiative jeune ;
- 4 000€ à la Ville de Morges pour un projet de solidarités ;
- 2 000€ pour l'association AGV pour la biennale de généalogie 2023 ;
- Autres charges exceptionnelles diverses pour 68 810€ (dont 50 000€ de provision pour des dépenses liées à la crise sanitaire).

Des dépenses imprévues sont inscrites pour 200 000€ pour la gestion du risque sur le coût des énergies et autres charges impactées fortement par l'inflation.

Les écritures d'ordre 5 264 000€ correspondent :

- au prélèvement vers la section d'investissement pour 4 164 500€ ;
- au mouvements d'ordre pour 1 100 000€ (dotations aux amortissements) ;
- aux travaux en régie pour 150 000€.

En 2023, plus de 32 millions € pour répondre aux besoins du quotidien.

Sécurité

- Renforcement de la cybersécurité
- Augmentation des caméras de vidéoprotection sur l'espace public pour renforcer la prévention et tranquillité publique
- Recrutement au complet de l'équipe de police municipale et déploiement des actions coordonnées de la politique de Prévention et Tranquillité Publique

Culture

- Nouvelle édition du festival Charivari en juin 2023 au parc de la Sèvre
- Soutien à la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) : reconduction des résidences d'artistes, développement d'une offre de proximité à Cour et Jardin en lieu et place du Quatrain, partenariats dans le champ du Handicap
- Développement des actions de médiation culturelle en direction du jeune public et poursuite des interventions en matière d'Education Artistique et Culturelle dans les écoles

Sécurité

- Soutien à la scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés particulières
- Augmentation de la capacité d'accueil dans les centres de loisirs et ouverture d'un second site à l'Enclos
- Nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) avec une ambition forte autour de l'offre sportive et culturelle, de l'inclusion, de la cohérence éducative
- Accompagnement des écoles connectées e-primo

Vie associative

- Un nouveau dispositif concerté pour soutenir et accompagner nos associations (financements, formations, mise à dispositions, accompagnements, etc...)

Petite enfance

- Augmentation des places de crèches grâce au nouveau partenariat avec « les bébés explorateurs »
- Poursuite du projet Multi-écolo
- Soutien à l'accueil d'enfants porteurs de handicap

Sport et Jeunesse

- Développement des actions Sport Santé par public cible et animation du label Terre de jeux 2024
- Expérimentation du savoir rouler à vélo pour les enfants de CM2
- Développement de la mission jeunesse : relais info jeunes, hors les murs, séjours itinérants pour les jeunes

Solidarités

- Accompagnement renforcé des publics fragiles dans un contexte de demande sociale forte et d'inflation des dépenses (alimentation, énergie notamment)
- Prolongation de la Semaine bleue par des actions collectives de proximité tout au long de l'année
- Le déploiement de nouvelles actions de sensibilisation Handicap-Inclusion avec la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

Economie agriculture viticulture, environnement

- La poursuite du plan d'actions « Agricultivons ! » : installation prochaine d'un porteur de projet agricole sur la ferme des Hauts Thébaudières, élargissement progressif « d'Agricultivons ! » à la thématique de l'alimentation avec, par exemple, l'organisation d'ateliers sur les thématiques cuisine- santé-nutrition auprès des bénéficiaires de l'épicerie solidaire....

Un regard renforcé sur notre empreinte environnementale

- Déploiement du plan de sobriété énergétique dans tous les services et équipements
- Hausse des achats responsables et déploiement d'une stratégie « numérique responsable »
- Déploiement du plan travaux suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux

Proximité et implication citoyenne

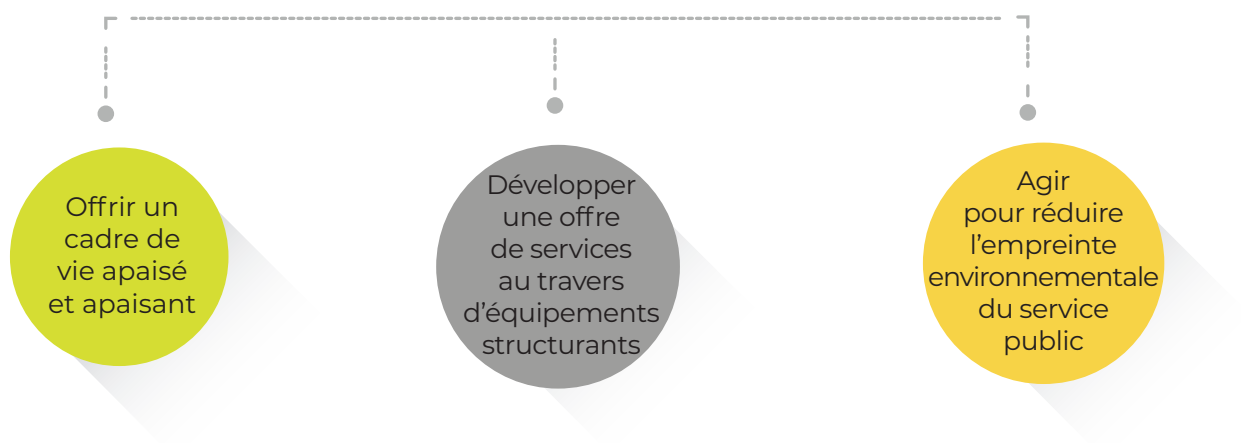
- Déploiement des 5 actions lauréates du budget participatif 2022
- Renforcement des pratiques participatives
- Renforcement de la présence des élus sur les quartiers
- 65ème anniversaire du jumelage avec Morges

III. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 11 829 500€, en hausse de 51,5% par rapport au BP2022.

Elles traduisent l'accélération donnée à la politique d'investissement pour répondre aux 3 enjeux de mandat :



	BP 2022	BP 2023	Evolution 22/23	
			en %	en €
Dépenses d'équipement	6 395 000 €	10 840 000 €	69.5 %	4 445 000 €
Remboursement dettes bancaires	825 593 €	702 000 €	- 15.0 %	-123 593 €
Gestion tirages / remboursement	459 446 €	134 000 €	- 70.8 %	-325 446 €
Participations et créances rattachées	0 €	0 €	100.0 %	0 €
Dépenses imprévues	2 607€	3 500 €		893 €
Autres dépenses d'investissement	125 000 €	150 000 €	20.0 %	25 000 €
Dépenses d'investissement	7 807 646 €	11 829 500 €	51.5 %	4 021 854 €

Les dépenses d'équipement 2023 sont inscrites pour 10 840 000 € contre 5 910 800 € auxquelles s'ajoutent des travaux en régie pour 150 000€.

En 2023, près de 11 millions € d'investissement pour maintenir et accélérer le cap du plan stratégique 2021-2026.

Programme d'équipement pour répondre aux 3 enjeux :

Projets Montants Dépenses TTC	BP 2023
Des investissements soutenus et priorités:	
Pour un cadre de vie apaisant	1664K€
Demain la Sèvre - Quai chaussée des Moines et abords	1444K€
Nouveau lycée - accompagnement des espaces publics	50K€
Budget participatif	120K€
Centre de supervision urbain	50K€
Pour une offre de services optimisée	
Construction nouveau groupe scolaire	3500K€
Construction équipement sportif nouveau groupe scolaire	75K€
Construction équipements sportifs Lycée	K€
Construction cuisine centrale mutualisée (rembt dette)	K€
Adaptation des offices de restauration	1350K€
Locaux associatifs et salle de réception - stade Gilles Blot	100K€
Aires de jeux et de loisirs	10K€
Equipeement sportif tennistique - Etudes	50K€
Etude programmatique Pôle artistique	K€
Adaptation des locaux professionnels	330K€
Subventions CIF Coopératif opération Fontenelle	185K€
Pour préserver notre environnement	
Projet végétal	100K€
Aménagement cours d'école "fraiches et nature"	100K€
Performance énergétique des bâtiments	1000K€
Eco mobilité - Flotte automobile verte	250K€
Patrimoine Bâti durable	800K€
Energie plan de progrès P3	100K€
Politique foncière	250K€
Moyens matériels (hors SI)	455K€
Moyens SI	495K€
Subventions projet développement Château de la Frémoire - Ambassade des Vignerons de Nantes	26K€
TOTAL	10840K€

Le remboursement de capital 702 000€ diminue de 15% (-123 593€) par rapport au BP2022. C'est la conséquence du réendettement en 2022 (prêt Crédit mutuel 2,8M€) et de la sortie d'un encours DEXIA totalement remboursé en 2022. Les opérations de tirages et remboursement pour la gestion de trésorerie sont arrêtées à 134 000€.

Les autres dépenses d'investissement concernent des dépenses imprévues pour 3 500€ et des mouvements d'ordre pour 150 000€ (travaux en régie).

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 829 500€, en hausse de 51,5% par rapport au BP2022.

	BP 2022	BP 2023	Evolution 22/23	
			en %	en €
FCTVA	770 000.00 €	600 000.00 €	-22.1 %	- 170 000.00 €
Subventions - cessions	650 000.00 €	0.00 €	-100.0 %	- 650 000.00 €
Emprunt	2 815 000.00 €	5 831 000.00 €	107.1 %	3 016 000.00 €
Gestion tirages / remboursement	459 446.00 €	134 000.00 €	-70.8 %	- 325 446.00 €
Autres recettes d'investissement	3 113 200.00 €	5 264 500.00 €	69.1 %	2 151 300.00 €
Recettes d'investissement	7 807 646.00 €	11 829 500.00 €	51.5 %	4 021 854.00 €

- Les recettes de FCTVA sont estimées à 600 000€ ;
- Les opérations de tirages et remboursement pour la gestion de trésorerie sont prévues à 134 000 € ;
- Une inscription d'emprunt est prévue pour 5 831 000€, qui sera tout ou partiellement annulée à la reprise du résultat 2022.

Les autres écritures 5 264 500€ concernent des mouvements d'ordre (amortissements, virement de la section de fonctionnement).

BUDGET ANNEXE

Le budget annexe « Exploitation de panneaux photovoltaïques et vente totale d'électricité », a été créé en décembre 2014 pour la revente de l'électricité produite par les installations de la gendarmerie.

I. Section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 160 €, en hausse par rapport au BP 2022. Elles correspondent à la revente d'électricité produite et des recettes exceptionnelles.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 2 160 €, en hausse par rapport au BP 2022, qui se traduit par des dépenses courantes pour 75€ et des dépenses exceptionnelles pour 1 160€.

Les autres écritures, 925 €, correspondent aux dotations aux amortissements pour les installations affectées à la production d'électricité.

II. Section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Des dépenses d'équipement sont inscrites pour 925 € stables par rapport au BP 2022.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 925 € et concernent les dotations aux amortissements, à l'identique du BP 2022.



Ville de Vertou
2, place Saint-Martin 44120 VERTOU Cedex
Site internet : www.vertou.fr